

## CHARTRE DE CLAIR BOIS

- ❖ L'intérêt de la personne en situation de handicap prime toute autre considération. Elle est garantie du strict respect de sa liberté individuelle.
- ❖ Les personnes en situation de handicap ont droit à une vie pleine d'écoute, ainsi qu'à l'accompagnement et à l'encadrement qui leur sont nécessaires.
- ❖ Les personnes en situation de handicap participent activement à la conception de leur cadre de vie. Elles sont intégrées dans tous les processus les concernant.
- ❖ Les professionnels et les différents partenaires ont pour mission d'aider la personne en situation de handicap à conserver un bon état de santé, ainsi que de lui assurer la meilleure qualité de vie et la plus grande autonomie.
- ❖ Le personnel s'engage à respecter la dignité humaine des personnes polyhandicapées et leur reconnaît le droit d'exprimer leur sexualité. Il veille au respect de leur intimité et à la prévention de toute forme d'abus et de maltraitance.
- ❖ L'institution soutient les personnes en situation de handicap dans leur cheminement vers l'autonomie, leur capacité de décision et l'élaboration active de leurs relations.
- ❖ L'institution permet aux personnes en situation de handicap de participer à la vie culturelle et sociale de l'institution et de la société.
- ❖ Un projet personnalisé est mis en place pour chaque personne, précisant les buts recherchés et les conditions nécessaires à leur réalisation. Ce projet recouvre la satisfaction des besoins fondamentaux, la valorisation des rôles sociaux, ainsi que les besoins de développement, d'apprentissage et d'intégration par le travail.
- ❖ Un partenariat est développé entre les intervenants, la personne en situation de handicap et son réseau social afin de garantir une continuité dans l'accompagnement éducatif, thérapeutique et de soins, tout en respectant ses choix.
- ❖ La Fondation promeut la compréhension et la reconnaissance des projets individuels des personnes dans la société ; elle contribue à la réalisation des droits de ces personnes.
- ❖ Comme toute personne dans notre société, les personnes en situation de handicap ont besoin de respect pour leur projet de vie individuel et de soutien pour la réalisation de celui-ci.

- ❖ La Fondation accompagne les personnes en situation de handicap jusqu'à leur départ de l'institution et assure si besoin la transition pour un nouveau projet de vie.
- ❖ La Fondation assure la formation du personnel et la valorisation de son travail. Elle favorise l'engagement et la participation des professionnels à la mission de la Fondation. Elle encourage une attitude d'écoute et de communication. Elle offre un cadre de travail de qualité et les moyens nécessaires à chacun pour l'exercice de sa fonction.
- ❖ Afin de pouvoir créer et maintenir une qualité optimale de ces prestations, la Fondation met en pratique une démarche qualité lui permettant d'évaluer régulièrement son fonctionnement. Cette démarche est certifiée par une instance indépendante.